

Pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2023, la Financière de Tubize devra être en possession de cet avis de participation, dûment complété et signé, au plus tard le 22 avril 2023. L'avis de participation doit lui être communiqué par voie électronique à l'adresse e-mail eric.nys@financiere-tubize.be

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

AVIS DE PARTICIPATION

Le/La soussigné(e)

Nom:

Prénom:

Adresse:

ou

Dénomination de la société:

Forme juridique:

Numéro d'entreprise:

Adresse siège social:

ici représentée par:

Nom:

Prénom:

Fonction:

avise la Financière de Tubize de son intention d'assister, sur place, à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 12 heures, au siège de la société situé à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Allée de la Recherche 60, avec [nombre] actions dont il/elle est propriétaire ou usufruiti(è)r(e) à la Date d'Enregistrement, soit le 14 avril 2023.

Fait à [lieu], le [date]

[Signature]